



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Institut français pour la recherche et la technologie polaires

Question écrite n° 65409

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de la recherche et de l'espace sur le projet de delocalisation sur Brest de l'antenne marseillaise de l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires. Le role scientifique et economique de cette antenne est important et les consequences qui decouleraient de son transfert seraient graves pour Marseille et pour l'IFRTP. En effet, sa mission est de preparer les programmes de recherche terrestres et maritimes, mais aussi d'assurer la gestion et le support technique du « Marion Dufresne », le plus gros navire francais oceanographe. L'entretien de ce cargo mixte, dont le port d'attache est a Marseille donne du travail a de nombreuses entreprises liees a l'industrie navale. Son transfert a Brest porterait un nouveau coup a l'economie marseillaise qui connait deja de graves difficultes. A cela, il faut ajouter les consequences que le depart de l'antenne marseillaise entraineraient pour de nombreuses entreprises et laboratoires de la region. En fonction de tous ces elements, il lui demande d'annuler cette decision qui est unanimement contestee.

Texte de la réponse

Reponse. - L'installation du nouvel institut a Brest, decidee lors du comite interministeriel d'aménagement du territoire du 29 janvier 1992, s'integre dans le plan general de relocalisation des activites de recherche etabli par le ministere de la recherche et de l'espace. Le tissu scientifique de la region de Brest apporte en effet a l'institut des concours importants dans de nombreux domaines de son champ d'activite (oceanographie, biologie animale, telecommunications). Cependant, pour des raisons liees a la presence francaise dans l'ocean Indien et au maintien des liens particuliers avec l'ile de la Reunion, le port d'attache du Marion-Dufresne demeurera Marseille. Dans ces conditions, le transfert initialement envisage de l'antenne provencale de l'institut a Brest en 1995 risquait de compromettre le bon fonctionnement des operations scientifiques liees a l'utilisation du Marion-Dufresne comme navire de releve des iles subantarctiques francaises et comme navire oceanographique operant dans l'ocean Indien. C'est pourquoi la decision de maintenir cette antenne a Marseille au-dela de 1995 a ete prise par le conseil d'administration de l'institut lors de sa seance du 7 decembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65409

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et espace

Ministère attributaire : recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5616